



Thiré le 21 octobre 2014
Madame le Maire de Thiré

A

Mesdames Messieurs
les conseillers municipaux

CONVOCAATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le

Mardi 28 octobre 2014
A 20h30

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 17 septembre 2014 ;
- Décision modificative budget communal : ouverture de crédits ;
- Décision modificative budget annexe Lotissement.
- Validation appel d'offres aménagement de l'aire naturelle de camping ;
- Validation de l'appel d'offres pour les travaux de faïence de l'école ;
- Validation de l'appel d'offres pour les travaux du locatif 34 rue de la mairie ;
- Révision des contrats d'assurance de la commune ;
- Local commercial 2 rue du stade ;
- Réparation bouche d'incendie du « Petit Bottereau ».
- Questions Diverses.

La Maire,
Catherine DENFERD



Registre de délibérations du
Conseil Municipal du 28 Octobre 2014

Le vingt-huit octobre deux mil quatorze, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par la maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 21 Octobre 2014

Présents : Mesdames BARBESANT Nadège, BONNAUD Christelle, DENFERD Catherine, HUG GRATON Patricia, PHILIPPEAU Christine, RIVASSEAU Magalie ; Messieurs CHARRIER Loïc, FAIVRE Bruno, GAUTIER Laurent, GAUTREAU Dominique, JOLLY Guillaume.

Excusés : Madame MENANTEAU Isabelle, Messieurs CERISIÉ Rémy, COLIN Guillaume, FORGERIT Fred.

Madame MENANTEAU Isabelle a donné pouvoir à Madame DENFERD Catherine

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.

Secrétaire de séance : Madame HUG GRATON Patricia.

Le compte - rendu du 17 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire demande le rajout de deux délibérations à l'ordre du jour :

- ✓ Convention SyDEV pour le financement du radar pédagogique rue du Stade ;
- ✓ Achat de guirlandes pour Noël

Madame le Maire propose de traiter le sujet du local commercial en début de séance, pour une éventuelle intervention de Madame LETANO, gérante.

Objet n°63 : Décisions modificatives 4/2014.

1) Affectation des résultats 2013.

Dans la rédaction de la délibération n° 16/2014 de l'Affectation des résultats 2013, il faut lire en « affectation obligatoire à l'exécution du virement de la section d'investissement » 68 224.69 € et non 72 433.12 € ; La différence étant déjà comptabilisée dans les restes à réaliser (dépenses - recettes).

Par conséquent, l'affectation doit être rédigée comme suit :

Affectation obligatoire à l'exécution	
Du virement de la section d'investissement	68 224.69 €
Solde à nouveau disponible à l'affectation	
A l'excédent reporté	58 814.27 €

2) Enregistrement d'une recette nouvelle

a) Les crédits de recettes inscrits au compte 1068 « Affectation obligatoire » étant supérieurs au besoin de financement, il faut les baisser de 4 208.43 € (72 433.12 € - 68 224.69 €) = 4 208.83 €

b) La réserve parlementaire de 5 000,00 € pour les travaux du camping n'était pas inscrite au budget, il faut la rajouter.

Proposition de Décision Modificative :

Hors Programme Recettes d'investissement 1068	- 4 208.43 €
Hors Programme Réserve Parlementaire au compte 1321	+ 5000 ,00 €
Programme Voirie au compte de dépenses 2152	+ 791.57 €

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>

3) Intégration des Opérations d'ordre.

Les dépenses d'ordres étaient prévues en dépenses mais pas en recettes, elles sont en déséquilibre.

Proposition de décision modificative :

Hors programme au compte de recettes 2152-041 + 2 464,00 €

4) Budget Lotissement :

Les remboursements d'emprunt du lotissement sont votés au compte 6618 et sont insuffisamment approvisionnés. Il était prévu 1700 € de remboursement d'emprunt et il manque 913.81 € (emprunt à taux variable). Il faut donc pallier à cette insuffisance de crédits.

Proposition :

Compte 6618 Intérêts autres dettes + 1 000,00 €

Compte 6015 Terrains à aménager - 1 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote la décision modificative tel qu'énoncée ci-dessus.

Objet 64 : Aménagement de l'Aire Naturelle de Camping 2014-2015 : Ouverture des plis de la consultation d'entreprises.

Madame le Maire donne lecture des différents devis, reçus des entreprises consultées.

L'aménagement de l'aire naturelle de camping est programmé en deux phases, dont l'une conditionnelle prévue en 2015, l'étude des dossiers s'est faite sur la globalité des deux phases.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'attribuer les marchés aux mieux disant comme suit :

<u>Phase ferme pour 2014 :</u>	Gros ŒUVRE	SARL Brice YLEAU	pour 4 237.90 € TTC
	Charpente	SARL MATHE	pour 404.40 € TTC
	Menuiseries	SARL MATHE	pour 1 488.24 € TTC
	Carrelage Faïence	SARL Brice YLEAU	pour 2 539.67 € TTC
	Peinture	SARL MENANTEAU	pour 1 194.42 € TTC
	Electricité	SARL LORIT	pour 3 109.20 € TTC
	Plomberie	SARL LUCAS	pour 5 429.68 € TTC

Soit un total TTC de travaux pour la première phase de 15 315,64 €.

<u>Phase conditionnelle 2015 :</u>	Terrassement	SARL Brice YLEAU	pour 440,78 € TTC
	Gros Œuvre	SARL Brice YLEAU	pour 4 237.90 € TTC
	Charpente	SARL MATHE	pour 295.20 € TTC
	Menuiseries extérieures	SARL MATHE	pour 637.20 € TTC
	Couvertures	SARL Brice YLEAU	pour 665.65 € TTC
	Plafonds suspendus	SARL MATHE	pour 381.16 € TTC
	Carrelage Faïence	SARL Brice YLEAU	pour 2 298.41 € TTC
	Electricité	SARL LORIT	pour 1 138.80 € TTC
	Plomberie	SARL LUCAS	pour 3 131.36 € TTC

Soit un total TTC de travaux pour la deuxième phase de 13 226,46 €.

Objet 65 : Travaux de faïence à l'école : Ouverture des plis de la consultation d'entreprises.

Madame le Maire explique qu'une seule entreprise a répondu à la consultation. De plus, l'offre est soumise à l'intervention d'un plombier pour la dépose de la tuyauterie existante. Madame le Maire propose de déclarer la consultation infructueuse afin de relancer une consultation.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents classe le marché infructueux et autorise Madame le Maire à lancer une nouvelle consultation.

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>

Objet 66 : Changement des évier et de la douche du locatif 34 bis rue de la mairie : Ouverture des plis de la consultation d'entreprises.

Madame le Maire explique qu'une seule entreprise a répondu à la consultation. Madame le Maire propose de déclarer le marché infructueux afin de relancer une consultation.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de déclarer le marché infructueux et autorise Madame le Maire à lancer une nouvelle consultation.

Objet 67 : Révision des contrats d'assurances de la commune.

Madame le Maire a réalisé une étude des contrats d'assurances de la commune qui n'avaient pas été réactualisés depuis 2006, contrat prévu à l'époque pour 11 conseillers et 5 employés communaux.

Pour permettre de revoir l'ensemble des contrats existants, Madame le Maire a procédé à la résiliation conservatoire du contrat souscrit auprès de la SMACL, procédure nécessaire en cas de résiliation de la part de l'assuré, dans le délai imparti.

Par ailleurs, Madame le Maire a demandé que les contrats d'assurance du tracteur communal et de la tondeuse autoportée soient également réétudiés.

Madame le Maire expose les différents devis, avec ou sans franchise, reçus des deux assureurs consultés.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Valide le contrat d'assurance sans franchise proposé par la SMACL, effectif à partir du 1^{er} janvier 2015, pour un montant annuel de 3 731,54 € TTC.
- L'offre englobe les assurances auto-collaborateur, les dommages aux biens, une protection juridique de l'ensemble des conseillers et des agents communaux, une multirisque informatique.
- Valide le contrat d'assurance proposé par GROUPAMA pour l'assurance du tracteur qui sera désormais assuré au tiers, et celui de la tondeuse autoportée assurée à tort en qualité de tracteur. L'ensemble de ces deux contrats se chiffre à 139 € TTC à compter du 1^{er} janvier 2015.
- Autorise Madame le Maire à signer les contrats afférents.

Objet 68 : Devenir du local commercial 2 rue du stade.

Madame le Maire expose à l'assemblée, la demande de Madame LETANO, gérante du Roma' Pub. Elle a décidé la mise en vente de son fonds de commerce. En attendant, le commerce sera fermé et réouvrira ses portes l'été prochain s'il n'a pas trouvé un repreneur d'ici là.

Madame le Maire précise que le bail commercial liant la commune à Madame LETANO, court jusqu'au 25 février 2016. Ce bail précise également qu'elle doit exploiter le commerce de façon continue.

Le conseil autorise Madame LETANO à fermer temporairement le commerce, dans l'attente d'une vente. La situation sera réexaminée en septembre 2015. En attendant, Madame LETANO doit honorer ses loyers, assurer le local commercial, et payer les charges afférentes au local.

Objet 69 : Devis de réparation d'une bouche d'incendie.

Dans le cadre de la convention triennale d'entretien des bouches d'incendie signée avec la SAUR, la SAUR nous informe que la bouche d'incendie du lieu-dit « Petit-Bottreau » est indisponible (la vis de manœuvre est hors d'usage).

Le devis présenté par la SAUR s'élève à 1 900,94 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer le devis de réparation et inscrire les travaux au budget.

Objet 70 : Installation d'un radar pédagogique en entrée d'agglomération sur la route départementale 10.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SyDEV,

Vu la délibération du conseil municipal n°27 en date du 26 mai 2014 relative au transfert de la compétence « Signalisation lumineuse » au SyDEV,

Vu les délibérations n°VI-2 du conseil général de la Vendée en date du 17 septembre 2010 et n°VI-1 du conseil général de la Vendée en date du 3 décembre 2010 relatives à l'attribution de subvention pour l'acquisition de panneaux d'affichage de la vitesse en entrée d'agglomération sur routes départementales.

Vu la délibération du comité syndical du SyDEV n°DEL061CS091210 en date du 9 décembre 2010 relative aux règles de financement des travaux réalisés par le SyDEV et notamment les dispositions visant à réduire la participation communale en cas d'attribution d'une aide au SyDEV par le Département,

Considérant que le Département de la Vendée a décidé, par délibérations du 17 septembre et 3 décembre 2010, d'un programme de subventions pour l'acquisition de panneaux d'affichage de la vitesse en entrée d'agglomération sur routes départementales,

Considérant qu'il propose d'attribuer des subventions, à hauteur de 40% du prix HT desdits panneaux avec un maximum de 2 panneaux par agglomération et un plafond de dépenses subventionnables fixé à 2 200,00 euros par panneau.

Considérant l'intérêt pour la commune de procéder à l'installation d'un panneau d'affichage de la vitesse pour assurer la sécurité routière, en entrée d'agglomération sur la route départementale RD 10

Considérant que le SyDEV doit, dans le cadre de sa compétence signalisation lumineuse, acquérir et installer les panneaux d'affichage,

Considérant qu'il souhaite mettre en place le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature des prestations	Quantité	Estimation du coût HT des travaux	Subvention du Département	Subvention de la Commune	Part financée par le SyDEV
Fourniture	1	3 202.00 €	880.00 € (40% d'un montant HT plafonné à 2 200€, soit 880.00 euros par panneau)	1 362.00 € (70% ou 75% du coût HT - aide du Département de 880.00 euros par panneau)	960.00 € (30% ou 25% du coût HT)
Pose	1	403.00 €		282.00 € (70% ou 75% du coût HT)	121.00 € (30% ou 25% du coût HT)
Total		3 605.00 €	880.00 €	1 644.00 €	1 081.00 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- D'autoriser l'installation d'un panneau d'affichage de la vitesse pour assurer la sécurité routière, en entrée d'agglomération sur la route départementale RD 10
- D'approuver la perception de l'aide du Département au titre de ladite fourniture par le SyDEV dans le cadre de sa compétence signalisation lumineuse pour un montant plafonné à 880.00 euros par panneau installé,
- D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximum de 1 644.00 € au SyDEV, la dépense correspondante étant inscrite au chapitre 204 du budget 2014 de la commune (article 204158).

Questions Diverses :

- ✓ Garderie du mercredi :

Monsieur Laurent GAUTIER s'interroge sur la légalité de la délibération n°62 du 17 septembre 2014, relative à la garderie du mercredi midi. Pour lui, le principe d'équité n'est pas respecté :

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>

certaines parents devront payer le temps de garderie de 12h à 13, quand d'autres bénéficient d'un service public gratuit. Madame le Maire précise que :

- la sortie des classes se fait à 12h05 ;
 - le bus de transport pour le centre de loisir est prévu à 12h55 ;
 - dans ce cas, les enfants n'ont pas d'autres choix que de rester à l'école en attendant le bus les transportant à Sainte-Hermine, par conséquent la garderie est gratuite ;
 - Sur la demande de parents dont les enfants ne sont pas inscrits au centre de loisirs, un service de garderie est également demandé afin de permettre aux enfants d'attendre leurs parents. L'ensemble des parents a été interrogé par questionnaire sur l'ouverture de ce service supplémentaire.
 - Le questionnaire stipulait que ce service supplémentaire serait payant compte car que nous devons mettre à disposition deux agents, sur du temps de travail supplémentaire. Les parents intéressés par ce service spécifique (7 familles, soit 14 enfants) ont accepté qu'il soit payant.
 - Le conseil municipal a validé la garderie gratuite pour les enfants allant au centre de loisirs et payante pour les enfants pris en charge par les parents par 11 voix pour et 1 abstention.
- ✓ Achat de Guirlandes : L'achat de guirlandes pour la décoration du sapin situé devant le local commercial n'est pas validé. En effet, le métrage proposé semble trop important. Un nouveau devis sera prochainement proposé, soit avec une quantité moindre, soit assorti d'une proposition d'achat groupé avec une autre commune.
- ✓ Recensement de la population :
La commune a passé une annonce par le Pôle Emploi (du 20 septembre au 24 octobre 2014) pour le recrutement de l'agent recenseur.
Nous avons reçu 4 candidatures, toutes hors commune. Deux candidates dont le profil recherché correspondait, ont été reçues en entretien par Madame le Maire et Madame BARBESANT. Madame CARPENTIER de Chantonay n'a pas souhaité maintenir sa candidature. Madame le Maire retient la candidature de Madame DRUET domiciliée à L'Hermenault. L'arrêté de nomination à compter du 1^{er} janvier 2015 suivra.
- ✓ Point sur les travaux de voirie : Monsieur CHARRIER Loïc fait le point sur les travaux de voirie :
- a) L'ensemble des travaux prévus au programme voirie 2014 sont réalisés.
La rue du chapitre est élargie afin d'en faciliter l'entretien et les grilles d'évacuation des eaux pluviales ont été remplacées ;
Le parking et la rue du braud sont réalisés en enrobé. Seules les signalisations horizontales et verticales restent à réaliser. Un puisard est installé à l'extrémité du parking pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales en provenance de la rue et du parking ;
Les rampants du passage surélevé sont refaits conformément aux normes de sécurité.
 - b) Le panneau d'entrée d'agglomération route de Saint-Valérien est déplacé afin d'inclure les dernières maisons de la rue du Moulin Musseau dans l'agglomération.
 - c) Monsieur SAINT JEAN du Conseil Général s'est rendu au camping pour constater l'affaissement des berges de la Smagne suite au passage des camions de livraison des panneaux de scène flottants nécessaires aux concerts de Monsieur CHRISTIE cet été. Le Conseil Général va contacter le SYNERVAL afin d'étudier la mise en œuvre de la réparation des berges. Il nous informera de la suite donnée.
 - d) Un rendez-vous est fixé le vendredi 31 octobre 2014 à 14h00 pour l'enlèvement des batardeaux par des conseillers volontaires et l'employé communal.

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>

- ✓ Commémoration du 11 novembre 2014 :
A l'occasion du centenaire de la 1^{ère} Guerre Mondiale, l'Association des Anciens Combattants sollicite la commune pour avoir une gerbe en complément de celle de la commune. Le conseil municipal accède à leur demande.
- ✓ Visite du gendarme référent de la Préfecture :
Sur demande de Madame le Maire, le gendarme PIERRE, mandaté par la Préfecture est venu visiter les locaux communaux le 11 octobre dernier. Sa mission consiste à conseiller les collectivités locales à sécuriser au mieux leurs locaux. Un rapport de mise en sécurité avec préconisation de travaux de sécurisation doit être établi et parviendra prochainement en mairie.
- ✓ Travaux de bâtiments :
Les gouttières du clocher de l'église seront réparées par l'entreprise MATHONNEAU le mercredi 29 octobre 2014. A cette occasion, Madame le Maire demandera à l'entreprise de revoir la gouttière du locatif 30 Rue de la Mairie, ainsi que celle située au-dessus de la porte d'entrée de la Mairie.
- ✓ Rampe d'accès des toilettes publiques de la place de l'Eglise :
L'entreprise RAGOT a tenu ses engagements en intervenant avant les fêtes de la Toussaint. La rampe est en cours de construction. Les travaux seront suivis pour vérification de la conformité de la rampe d'accès.
- ✓ Achat de bulbes :
Madame le Maire informe l'assemblée que la commune a acheté des bulbes de fleurs. Ils seront plantés dans les espaces herbés, place du monument aux Morts, et du parking nouvellement créé rue du Braud. Ces plantations font parties du programme CER 2 d'aménagement du parking. Les plantations seront réalisées par l'agent communal et Monsieur MARTIN David.
- ✓ Travaux d'enfouissement de la ligne Haute Tension ERDF :
Suite au rendez-vous avec Madame le Maire, ERDF confirme l'enfouissement des lignes haute tension en provenant de Saint-Etienne de Brillouet à l'automne 2015.
- ✓ Zones Humides :
Le dossier des zones humides est toujours en cours. La carte doit être validée par la commission, puis par le conseil municipal avant d'être soumise en réunion publique. Madame le Maire propose de conserver la composition de la commission telle qu'elle était lors de sa création. Elle comprenait alors : le Maire, 1 agriculteur actif, 1 agriculteur retraité, 1 représentant des sociétés de pêche et de chasse, 1 représentant des randonneurs, 1 représentant du patrimoine. Madame PHILIPPEAU Christine, nommée en qualité de représentante des randonneurs ne souhaite pas continuer sa collaboration. Les membres désignés en 2013 seront contactés et sollicités pour continuer l'étude du dossier. Une fois, l'ensemble des réponses obtenues, la commission se réunira pour terminer le dossier si possible, avant la fin 2014.
- ✓ Détecteurs de fumée : La loi impose aux bailleurs de fournir des détecteurs de fumée à chaque locataire. Ces détecteurs devant être en place au plus tard le 1^{er} janvier 2015. La commune a acheté les détecteurs et commencé la distribution auprès des locataires.
- ✓ Coupe de bois au camping :
Monsieur HERMOUET intéressé par la coupe de bois au camping municipal interviendra début Novembre 2014. Considérant que le brûlage des tailles est interdit en agglomération, Madame le Maire a sollicité le prêt du broyeur de la Communauté de Communes afin de broyer les déchets issus des coupes de bois.

- ✓ Téléthon et Goûter des Aînés : Madame HUG GRATON Patricia présente les prochaines fêtes auxquelles la commune est associée :
 - a) Le Téléthon 2014 aura lieu le samedi 6 décembre 2014 de 14h00 à 20h30.
Les Animations prévues :
 - Marche (parcours et balisage à la charge de la commune)
 - Vente de photophores, crêpes, couronnes de fleurs, peintures sur verres, décoration de Noël, soupe à l'oignon le soir (stands organisés par les différentes associations)
 - b) Le Goûter des Aînés aura lieu le dimanche 7 décembre 2014 à partir de 15h00.
Le goûter sera animé par le groupe Lioube, chants marins.

- ✓ Demande de Dominique GAUTREAU : Monsieur GAUTREAU souhaite que la commune envisage la taille de la haie située sur le chemin de ceinture dit de la Terserie à hauteur du local de la CUMA. Les engins agricoles sortant n'ont pas de visibilité.
Monsieur GAUTREAU souhaite que la commune rédige rapidement la convention d'entretien de haie prévue pour la haie plantée en 2010 lors du programme financé par la Chambre d'Agriculture.

Le Maire,

La Secrétaire,

Les Membres.

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>